

## Choix du représentant de la doyenne de la Faculté de médecine devant assister à la soutenance de thèse de doctorat

En vigueur dès maintenant (automne 2009)

Il est demandé aux directeurs de programme de suggérer **deux (2) noms** de professeurs / chercheurs pouvant agir à titre de représentant de la doyenne de la Faculté de médecine. Il est préférable que le représentant de la doyenne proposé ne soit pas de la même unité académique ou administrative que le directeur ou codirecteur de recherche de l'étudiant. *Un professeur retraité pourrait être intéressé à jouer ce rôle.*

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Suggestions de professeurs / chercheurs pouvant faire état de représentant de doyenne :

1- Nom : _____	Département/Faculté : _____	Décision : _____
Courriel : _____	Tél. : _____	
-----		
Justifications (si nécessaire) :		

2- Nom : _____	Département/Faculté : _____	Décision : _____
Courriel : _____	Tél. : _____	
-----		
Justifications (si nécessaire) :		

Approbation : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Le vice-doyen Tony Leroux

N.B. : Veuillez noter qu'une fois le représentant de la doyenne désigné par le vice-doyen, il est de la responsabilité de la technicienne en gestion des dossiers étudiant (TGDE) de communiquer avec celui-ci pour l'inviter à faire partie du comité.

Au moment de déterminer le jour et l'heure de la soutenance de thèse, il importe de tenir compte des disponibilités du représentant de la doyenne afin de s'assurer de sa présence. La version finale de la thèse devrait lui être acheminée au moment de la convocation de la soutenance ou **au minimum deux semaines** avant la soutenance afin qu'il puisse prendre connaissance du contenu, si désiré.

Nous vous rappelons qu'officiellement, « le rôle du représentant de la doyenne est d'assister à la soutenance de thèse. Le représentant de la doyenne doit s'assurer du bon déroulement de la soutenance. Il doit bien connaître le règlement pédagogique de la FESP et la tradition universitaire. Au besoin, il peut suggérer au jury de suspendre sa décision et en référer au vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine. Il peut faire rapport au vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine sur le déroulement de la soutenance lorsqu'à son avis, la soutenance a revêtu un caractère exceptionnel ou encore dans le cas où des irrégularités ont été commises. Il n'est pas exclu que le représentant de la doyenne intervienne sur le fond de la thèse. De plus, il est invité à délibérer avec le jury même s'il ne vote pas et à signer la formule d'acceptation. À la limite, il peut refuser de signer la formule d'acceptation et en faire rapport... » directement au vice-doyen de la Faculté de Médecine.

Comme il est incontestablement plus intéressant, à la fois pour l'étudiant et le chercheur/professeur désigné pour occuper ce rôle, que le représentant de la doyenne puisse participer activement à la soutenance de thèse, tout professeur ou chercheur de la Faculté de Médecine ou d'une autre Faculté œuvrant dans un domaine de recherche en lien avec celui de l'étudiant pourrait être pressenti pour occuper ce poste. L'impératif étant d'identifier un représentant qui n'ait aucun lien de collaboration avec l'étudiant ou son directeur / codirecteur de recherche, et qu'ils ne fassent pas partie de la même unité académique ou administrative.

Le site de [La recherche à l'Université de Montréal](http://www.recherche.umontreal.ca/chercheurs_unites/recherche_fiche.asp) ([http://www.recherche.umontreal.ca/chercheurs\\_unites/recherche\\_fiche.asp](http://www.recherche.umontreal.ca/chercheurs_unites/recherche_fiche.asp)) en mode « Rechercher une fiche » ainsi que le moteur de recherche par mots clefs du site web du [Répertoire des chercheurs du FRSQ](http://www.repertoire-recherche.gouv.qc.ca/pls/htmlbpf?p=101:1:12004473698505503378) (<http://www.repertoire-recherche.gouv.qc.ca/pls/htmlbpf?p=101:1:12004473698505503378>) constituent, pour ce faire, des outils précieux.